

Synthèse étude paysagère

Centrale photovoltaïque au sol Arc-sur-Tille

Table des matières

1. Contexte et périmètre de l'étude.....	2
2. Contexte paysager général.....	3
3. Description du site et de ses abords immédiats	3
4. Enjeux et sensibilités paysagères	4
4.1. Composantes paysagères du site.....	4
4.2. Perceptions depuis les axes de communication.....	4
4.3. Lieux de vie et équipements	4
5. Patrimoine architectural et historique.....	5
6. Incidences potentielles et aménagements paysagers associés.....	5
7. Illustrations des perceptions du projet.....	7
8. Conclusion	10

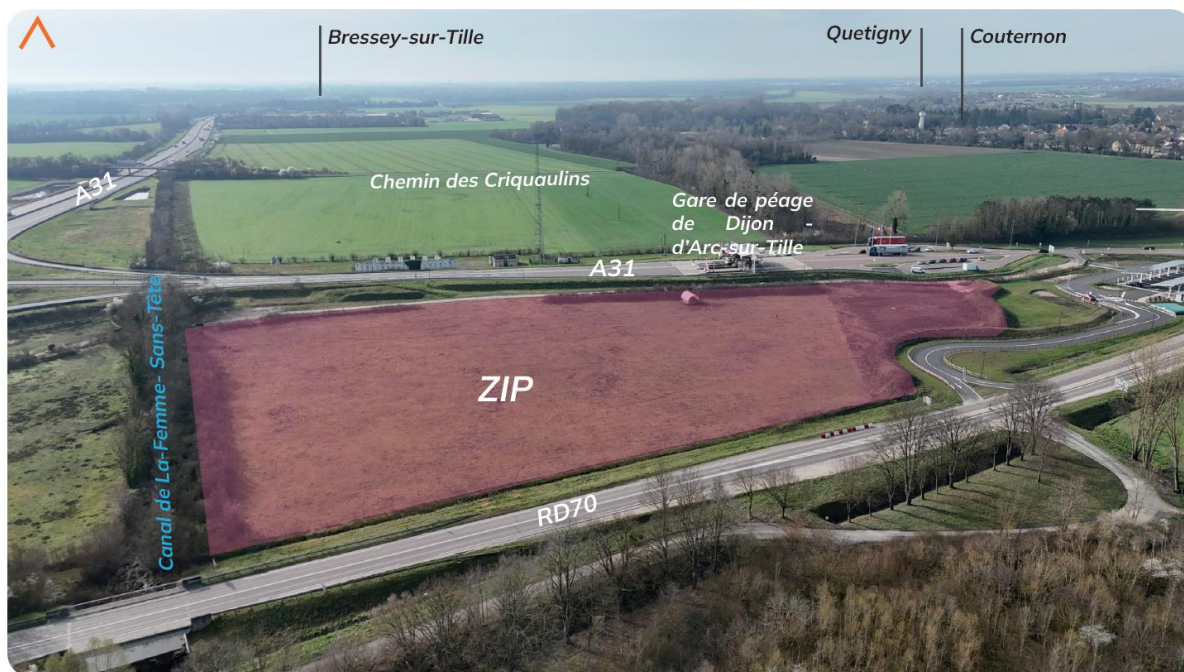
1. CONTEXTE ET PERIMETRE DE L'ETUDE

La présente synthèse reprend les principaux éléments de l'étude paysagère réalisée par Terralia Paysage en juillet 2026 dans le cadre du projet de centrale photovoltaïque d'Arc-sur-Tille. Elle vise à caractériser les sensibilités paysagères et patrimoniales du site, à analyser les perceptions potentielles du projet depuis les secteurs susceptibles d'être concernés et à présenter les mesures retenues pour assurer son intégration dans le paysage.

L'analyse paysagère est menée selon trois niveaux d'échelle :

- l'aire d'étude immédiate, correspondant à la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) ;
- l'aire d'étude rapprochée, comprise dans un rayon d'environ 300 m à 1,3 km autour de la ZIP et permettant d'étudier les perceptions depuis les infrastructures routières, équipements et secteurs proches ;
- l'aire d'étude éloignée, définie dans un rayon de 5 km autour de la ZIP afin d'appréhender les perceptions à l'échelle du grand paysage ainsi que les éventuelles covisibilités et intervisibilités avec les éléments patrimoniaux.

L'analyse des perceptions visuelles a notamment été réalisée à partir d'une pré-analyse par système d'information géographique, complétée par des observations de terrain et des prises de vues aériennes par drone.



Vue en direction Sud

Vue aérienne de la ZIP et de son environnement proche – source : Terralia Paysage.

2. CONTEXTE PAYSAGER GENERAL

Le site est situé sur la commune d'Arc-sur-Tille, à l'est de l'agglomération dijonnaise, au sein de l'unité paysagère des « Basses vallées de Tille et Ouche », elle-même intégrée au grand ensemble paysager du Val de Saône. Ce territoire est caractérisé par de vastes paysages de plaine, peu vallonnés, structurés par un réseau hydrographique dense et par des cordons boisés et ripisylves.

Cette unité paysagère connaît toutefois une forte influence de l'agglomération dijonnaise et une artificialisation progressive liée au développement des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires. Le secteur du projet est particulièrement représentatif de cette situation, avec la présence immédiate de l'autoroute A31, de son échangeur et de sa gare de péage, de la RD70 et de plusieurs équipements associés aux infrastructures routières.

Le relief est globalement très peu marqué. Dans ce contexte de plaine, les ripisylves, haies, bosquets et merlons végétalisés constituent des éléments structurants importants, à la fois sur le plan paysager et pour les perceptions visuelles. Ils forment des écrans naturels qui compartimentent les vues et limitent les perceptions à longue distance.

3. DESCRIPTION DU SITE ET DE SES ABORDS IMMEDIATS

La ZIP couvre environ 3 ha et correspond actuellement à une friche prairiale entretenue par écopâturage équestre. Elle est directement implantée au niveau de la sortie n°4 de l'A31, au droit de la gare de péage Dijon-Arc-sur-Tille.

Le site est fortement délimité par les infrastructures et éléments paysagers existants :

- la RD70 au nord ;
- l'A31 et la gare de péage au sud ;
- une haie bocagère dense doublée de la ripisylve du canal de la Femme sans Tête à l'est ;
- un merlon enherbé en limite ouest, au contact de la station de recharge de véhicules électriques.

Les principales composantes paysagères structurantes sont donc situées en périphérie du site, et non au cœur de la zone destinée à accueillir les panneaux. La ripisylve et le linéaire bocager à l'est forment notamment un écran végétal dense empêchant les vues vers l'est. Les merlons végétalisés au sud et à l'ouest participent également au cloisonnement visuel du site.

Le site présente par ailleurs une configuration relativement encaissée par rapport à la RD70 et à l'A31, ce qui limite les perceptions depuis certaines directions.

4. ENJEUX ET SENSIBILITES PAYSAGERES

4.1. Composantes paysagères du site

Les principales composantes paysagères présentant un enjeu sont constituées par :

- les merlons végétalisés présents au sud ;
- la ripisylve du canal de la Femme sans Tête ;
- le linéaire bocager en limite est.

Ces éléments présentent un niveau de sensibilité modéré, en raison de leur rôle de structuration du paysage local et de leur contribution à la continuité des éléments végétalisés dans un territoire de faible relief.

Le projet a été conçu de manière à éviter et conserver intégralement ces composantes paysagères. La ripisylve, le linéaire bocager et les merlons végétalisés sont ainsi maintenus en périphérie de l'emprise du projet.

4.2. Perceptions depuis les axes de communication

Les principaux enjeux visuels sont concentrés au niveau des axes routiers proches du projet, en particulier la RD70 et certains tronçons de l'A31.

La RD70 constitue le principal point de perception du projet. Elle longe la ZIP sur environ 250 m, à une quinzaine de mètres seulement de celle-ci. Sa position légèrement surélevée et l'absence de végétation sur une partie du linéaire permettent des vues directes et panoramiques sur le site. Le niveau de sensibilité est ainsi assez fort à modéré selon les secteurs.

L'A31 présente également des perceptions ponctuelles, principalement au niveau de la sortie n°4 et de l'approche de la gare de péage. Les vues restent toutefois limitées à un tronçon court et sont partiellement filtrées par les merlons et la végétation existante.

Depuis la RD108, le chemin des Criquaulins et les autres voies secondaires, les perceptions sont beaucoup plus limitées, voire inexistantes, du fait des merlons, des remblais routiers et des cordons boisés.

4.3. Lieux de vie et équipements

Aucun bâti à vocation résidentielle n'est recensé au sein de l'aire d'étude rapprochée. Les premiers secteurs bâtis se trouvent en périphérie de celle-ci.

La déchetterie d'Arc-sur-Tille, située à environ 310 m au nord-est de la ZIP, ne présente pas de visibilité sur le projet du fait de la distance et des cordons boisés interposés. **Sa sensibilité est donc considérée comme négligeable.**

Les secteurs de loisirs identifiés dans l'aire d'étude **ne présentent pas non plus d'intervisibilité significative avec le projet.**

5. PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET HISTORIQUE

L'aire d'étude éloignée comprend cinq monuments historiques, situés entre environ 1,9 et 5 km de la ZIP.

Malgré la richesse patrimoniale du territoire, aucun de ces monuments historiques ne présente de sensibilité ou de covisibilité avec le projet.

Élément patrimonial	Présence dans le périmètre d'étude
Sites classés ou inscrits	Aucun site classé ou inscrit dans l'aire d'étude éloignée
Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)	Aucun SPR recensé
Sites UNESCO	Aucun site UNESCO présent dans les aires d'étude
Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA)	Aucune ZPPA recensée dans l'aire d'étude immédiate
Patrimoine vernaculaire	Aucun élément présentant un intérêt particulier identifié à proximité immédiate du projet

Le patrimoine protégé ne présente donc **aucune sensibilité vis-à-vis du projet**.

6. INCIDENCES POTENTIELLES ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS ASSOCIES

Les incidences paysagères du projet sont principalement liées à son insertion dans les perceptions rapprochées. Afin de limiter ces incidences, le projet s'appuie en premier lieu sur la conservation des structures végétales existantes, complétée par des aménagements paysagers spécifiques destinés à renforcer les filtres visuels autour de l'emprise.

La ripisylve du canal de la Femme sans Tête, les haies bocagères et les merlons végétalisés existants sont intégralement conservés. Aucun défrichement ou suppression de ces structures n'est prévu. Leur maintien permet de préserver les continuités végétales existantes et de conserver les principaux écrans visuels naturels autour du projet.

En limite nord, au droit de la RD70, une palissade semi-occultante en bois d'environ 3 à 3,50 m de hauteur sera mise en place afin de réduire les vues directes sur les panneaux depuis la route. Cette palissade est conçue comme un dispositif de filtration visuelle plutôt que comme un écran totalement opaque, afin de conserver une insertion cohérente avec le contexte paysager. Elle sera accompagnée de plantations de bosquets arbustifs et arborés, disposées de manière irrégulière afin de rompre l'effet linéaire de la palissade et de renforcer progressivement son intégration.

En limite ouest, au niveau du merlon existant, des bosquets arbustifs seront plantés afin de renforcer le filtre végétal depuis le giratoire RD70-RD108, la station de recharge, l'aire de covoiturage et les secteurs proches de l'A31. Les plantations seront réalisées à partir d'essences locales adaptées au contexte, avec une organisation volontairement souple et irrégulière permettant de conserver un aspect naturel.

Le projet prévoit également une attention particulière à l'intégration des équipements techniques. Les clôtures et portails seront traités dans une teinte adaptée au contexte paysager et les locaux techniques privilégieront un bardage bois.

L'ensemble de ces dispositions permet ainsi de s'appuyer sur la trame végétale existante plutôt que de créer de nouveaux écrans artificiels, tout en renforçant ponctuellement les secteurs où les perceptions du projet sont les plus importantes. L'efficacité des plantations sera progressive : les perceptions résiduelles pourront subsister à court terme, notamment depuis la RD70, avant de diminuer avec le développement de la végétation.

Ainsi, les mesures d'intégration paysagère permettent de limiter les incidences visuelles du projet et d'assurer son insertion progressive dans le paysage local. Les incidences résiduelles sont limitées à des perceptions ponctuelles depuis certains axes routiers proches et ne présentent pas de caractère notable.

7. ILLUSTRATIONS DES PERCEPTIONS DU PROJET

Les photomontages réalisés dans l'étude paysagère permettent d'illustrer les principales perceptions identifiées.

Photomontage n°1 – Vue depuis le chemin d'accès au sud du site



Ce point de vue permet notamment d'illustrer l'effet de la conservation des merlons et la mise en place de bardages bois pour l'habillage des équipements techniques.



Photomontage n°2 – Vue depuis l'A31



Ce point de vue illustre la perception ponctuelle du parc depuis l'A31 et l'effet de la végétation et des merlons conservés sur la visibilité du projet.



Photomontage n°3 – Vue depuis la RD70



Ce photomontage permet de visualiser l'efficacité de la palissade semi-occultante et des plantations prévues en limite nord.



8. CONCLUSION

L'étude paysagère montre que le site, bien qu'implanté dans l'unité paysagère des Basses vallées de Tille et Ouche (plaine faiblement vallonnée structurée par les cours d'eau et ripisylves), se situe dans un secteur déjà fortement anthropisé (A31, RD70, gare de péage, équipements routiers et énergétiques), ce qui limite fortement les perceptions à l'échelle du grand paysage.

Les principaux enjeux concernent les composantes végétales périphériques du site et les perceptions depuis la RD70, et dans une moindre mesure depuis l'A31. Le projet a été conçu pour éviter et préserver les éléments paysagers structurants ripisylve du canal de la Femme sans Tête, haie bocagère et merlons végétalisés si bien que les incidences visuelles les plus importantes se limitent à des vues directes sur les parties hautes des panneaux depuis la RD70, atténuées par des mesures spécifiques (palissade semi-occultante, plantations de bosquets arbustifs, conservation de la végétation existante). À l'échelle de l'aire éloignée, aucune visibilité significative n'est attendue depuis les lieux de vie, les axes de communication ou les itinéraires touristiques, et aucun monument historique ne présente de covisibilité avec le projet.

Le projet, associé aux mesures d'intégration paysagère prévues, n'est **pas susceptible d'entraîner d'incidence notable sur le paysage ou le patrimoine**. Les incidences résiduelles identifiées sont limitées à des perceptions ponctuelles depuis certains tronçons routiers proches ; elles sont faibles à modérées à court terme et ont vocation à diminuer avec le développement de la végétation.